

N° D'ORDRE : 2021-158

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 23**Pouvoirs : 05**Excusé : 00**Absents : 01**Qui ont pris part**à la délibération : 28**Date de convocation : 14 décembre 2021*SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à Monsieur le Maire – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

2 - ORDONNANCEMENT, LIQUIDATION, MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU ¼ DES CREDITS ENGAGES L'ANNEE PRECEDENTE – B – BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances laquelle demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessous pour le budget annexe des gites communaux conformément à l'article L. 1612-1 du Code des collectivités territoriales.

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Intitulé	Montant
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00 €
Total		5 000,00 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la 1^{ère} Adjointe ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ETANT PRECISE QUE M. CLAVE, M. LE PEN, M. DEZERAUD, Mme MONTAGNY ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.

- de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus pour le budget annexe des gites communaux.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT